

Professions Réglementées

Recueil d'informations pour établir une proposition

RECUEIL D'INFORMATIONS PACK RC PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES POUR L'ACTIVITÉ D'AGENT SPORTIF

IDENTITÉ DU PROSPECT (PERSONNE MORALE OU PHYSIQUE)

1. Dénomination sociale ou Nom et Prénom du Prospect :
2. Adresse* :
Code postal : Ville :
3. Le Prospect exerce : en nom propre sous forme de société
4. Date de création ou début d'activité : / /
5. Téléphone :
6. E-mail :

**(Situé en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou Réunion)*

Si le Prospect exerce en société, veuillez indiquer :

- Le code SIREN
- Le Nom et le Prénom du ou des agents sportifs :
 - 1.
 - 2.
 - 3.
 - 4.
 - 5.

ACTIVITÉS À ASSURER

- **Agent sportif**, c'est à dire les activités définies et réglementées par les articles L222-7 et suivants du Code du sport et par le règlement des Agents Sportifs, adopté par le Conseil Fédéral de la Fédération Nationale.

CHIFFRE D'AFFAIRES OU HONORAIRES HT

Selon prévisionnel de l'année en cours :

Chiffre d'affaires ou honoraires HT

..... €

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À RESPECTER

- 1- **EXERCER** l'activité assurée d'Agent Sportif ;
- 2- **ÊTRE** Domicilié en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou Réunion ;
- 3- **AVOIR** un chiffre d'affaires ou des honoraires HT inférieurs à 5.000.000 EUROS ;
- 4- **ÊTRE** titulaire d'une licence délivrée par la Fédération Sportive en cours de validité ;
- 5- **NE PAS AVOIR** fait l'objet, au cours des trois dernières années, de réclamations et/ou

sinistres mettant en jeu :

- sa responsabilité professionnelle,
- sa responsabilité civile exploitation,

ET NE PAS AVOIR connaissance, après enquête, de circonstances susceptibles de mettre en causes ces mêmes responsabilités.

Si un seul de ces critères n'est pas respecté, vous ne pouvez pas souscrire le PACK RC Professions Réglementées. Dans cette hypothèse, il est possible de solliciter une étude personnalisée auprès d'AIG.

GARANTIES DE BASE : RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Tranche de chiffre d'affaires	Moins de 500 000 €	Compris entre 500.001 € et 2.500.000 €	Compris entre 2.500.001 € et 5.000.000 €
PLAFOND DES GARANTIES	<input type="checkbox"/> 100 000 € <input type="checkbox"/> 250 000 € <input type="checkbox"/> 500 000 €	<input type="checkbox"/> 250 000 € <input type="checkbox"/> 500 000 € <input type="checkbox"/> 1 000 000 €	<input type="checkbox"/> 500 000 € <input type="checkbox"/> 1 000 000 € <input type="checkbox"/> 1 500 000 €

ASSURANCE ANTÉRIEURE

Le Prospect a-t-il ou est-il déjà assuré en responsabilité civile professionnelle :

OUI NON

Les données à caractère personnel recueillies par l'assureur sont collectées aux fins de permettre la souscription des contrats d'assurance et leur gestion. L'assureur peut également utiliser les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la prévention de la criminalité (en particulier en matière de lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent). L'assureur peut communiquer les données à caractère personnel aux sociétés de son groupe, à ses prestataires de services ainsi qu'à d'autres tiers à ces mêmes fins. Les données à caractère personnel peuvent être transférées à l'étranger, y compris vers des pays qui ne font pas partie de l'espace économique européen. Ces transferts sont encadrés par des garanties appropriées, notamment contractuelles, conformément à la réglementation européenne applicable. Les personnes concernées disposent de certains droits et en particulier des droits d'accès, de rectification, de limitation à l'utilisation, d'opposition, d'effacement ou de portabilité. Dans le cas où le signataire fournit des données concernant une tierce personne physique, il doit informer ladite personne de ses droits et être autorisé (dans la mesure du possible) à les divulguer pour le compte de cette dernière.